



Objet : **Compte rendu de la CLDR de Waremme**

| | |
|--------------------|-------------------|
| <u>Date</u> | 02/12/2008 |
|--------------------|-------------------|

| |
|--|
| <u>Documents</u> <u>annexés</u> |
|--|

Copie à :

- MRW – DGA, Direction de l'Espace rural, Madame Françoise Rahier.
- l'Inspectrice de la Communauté française, Madame Laurence Henry.
- l'Administration communale de Waremme, Collège communal.
- la FRW – Bureau Hesbaye
- les participants

Participants :

- **Pour la C.LD.R.** : BENAETS Michel, CLOES Laurent, CORIN Didier, DODEUR Vincent, GILLES André, LHOEST Marie-Henriette, MIGNOLET Vincent, MOES Alphonse, ONKELINX Dominique, PIER Francis, PIROTTE Annick, VAN DER LINDEN Albert, WOTERS Yves.
- **Pour la FRW** : LEGRAND Vincent, RAQUEZ Perrine ;
- **Pour la Région Wallonne** : RAHIER Françoise ;
- **Pour la Commune** : CESAR Roxane ;

Excusés :

- LIBOTTE Joëlle, MAZY Carine.

Absents:

- BERNAERDT René, BIATOUR Isabelle, BODSON Frédéric, CORNET Denis, DAVID Véronique, DUBOIS Raphaël, EL HANI Fattah, ERNEST Georges, GODECHAL Pierre, HUARD Danielle, HUMBLET Léon, LEEEMANS Joseph, LEJEUNE Marielle, LEMPEREUR Georges, LOURTIE Chantal, MATIVA Pierre, PETRY Jean-Louis, PYPOPS Monique, RICHARD Henri, ROBERT Auguste, ROUHART Guy, RUELLE Frédéric, VAELEN Eddy, VAN MECHELEN Philippe.

Ordre du jour :

1. Accueil par Vincent Mignolet

Vincent Mignolet excuse Fabienne Leduc qui est absente car elle est malade. Il déplore le manque de participants aux réunions de la CLDR. Il insiste pour que l'on remotive les membres. Il précise que même si le délai de réalisation du PCDR est assez long et que par conséquent les membres ne voient pas les choses bouger dans un laps de temps relativement court, il existe des projets qui peuvent être mis en place tout de suite car certaines opportunités se présentent. C'est le cas pour la Petite Enfance. L'ancienne école de Lantremange va être réaménagée en crèche (12 lits). Aussi, le 26 mai dernier, le Conseil communal a décidé de faire du PCDR un agenda 21 donc d'intégrer des notions de développement durable à tous les niveaux et dans tous les secteurs.

Vincent Legrand précise au sujet du manque de participation que si un membre est absent au moins 3 fois consécutives aux séances plénières, il est considéré comme démissionnaire. De plus, un nouvel appel à candidatures a été lancé via un article spécial « Développement rural » dans le Waremme infos.

2. Approbation du PV du 24 juin 2008 et du 3 novembre 2008

Les membres participants les approuvent sans modifications.

3. Rappel de la méthodologie

Vincent Legrand explique que notre auteur de projet, Alain Mariage, relit les différents PV et les matrices (axe – objectif – projet) issus des groupes de travail pour établir des fiches « projet » qui seront retravaillées par la CLDR du mois de janvier à la fin du mois de mars. Il explique ensuite le déroulement de la réunion qui sera articulée autour de deux animations : l'une portant sur le développement durable puisque le Conseil communal a voté le principe de faire de son PCDR un Agenda 21 Local (A21L), le 26 mai dernier ; l'autre portant sur l'équilibre ville-campagne, notion récurrente lors des GT de la CLDR et dans les différents thèmes, qu'il importe de clarifier. Les membres de la CLDR sont répartis en deux groupes.

Sur base des réflexions découlant de ces deux animations, il sera proposé aux membres de la CLDR, début 2009, des « lunettes » c'est-à-dire des grilles de lecture permettant d'être vigilant quant à la prise en compte de ces deux notions (développement durable et équilibre ville-campagne) dans la rédaction des fiches « projet ».

4. Animation sur le développement durable

Perrine Raquez explique la marche à suivre. Il s'agit d'un travail de groupe qui consiste à définir collectivement la notion de développement durable. Pour amorcer la réflexion, deux mini-reportages sur le développement durable sont diffusés. Les participants sont amenés à inscrire un maximum d'informations sur les notions énoncées et les notions manquantes dans les reportages concernant le développement durable. L'objectif étant de collationner en un laps de temps limité (20 min), cinq enveloppes reprenant chacune une facette du développement durable. Les enveloppes sont distribuées par l'animateur, une fois qu'un certain nombre de mots-clés en lien avec leur contenu sont énoncés et discutés au sein du groupe (ex : pour le progrès économique, il faut évoquer la notion de besoins humains essentiels, « primaires » - logement, nourriture, éducation, santé,... -, des conditions de travail décentes, des impacts limités sur l'environnement ou encore une utilisation parcimonieuse des ressources).

Elles portent chacune sur un thème différent :

- définition générale du développement durable
- progrès économique
- épanouissement social
- préservation de l'environnement
- principes philosophiques

Des questions ?

Vincent Dodeur se demande s'il existe quelqu'un au sein de la Commune qui porte ces lunettes « développement durable ».

Vincent Mignolet lui répond que deux échevins (dont lui) bénéficient de cette fonction au sein de la Commune. Mais il est nécessaire aussi de motiver tous les services à travailler ensemble. C'est pour cette raison qu'il existe une réunion des chefs de service. Il s'agit d'un fameux challenge. La communication est primordiale au niveau de tous les services et entre tous les agents communaux.

Francis Pier nous dit que le développement durable est une excellente chose mais qu'il existe des pays qui ne respectent absolument pas ce grand principe et par conséquent, cela gâche tous nos efforts.

5. Animation sur la ruralité

Vincent Legrand distribue 15 post-it à chaque groupe. Les participants sont appelés à noter des critères définissant la notion de ruralité. Ensuite, les critères sont mis en commun et regroupés par thème. Pour terminer, Vincent Legrand donne les critères cités dans des ouvrages pour voir si les participants sont dans le bon. La ruralité peut être abordée sous différents angles à savoir : le territoire et l'urbanisme ; l'économie ; la culture et les modes de vie ; l'environnement. Chacun de ces thèmes est précisé par une série de critères. Par exemple, sous l'angle du territoire et de l'urbanisme, la ruralité est caractérisée par une densité de population assez faible (seuil variable selon les pays et les définitions), un nombre absolu d'habitants limité (seuil également variable), une distance aux services élevée, un bâti horizontal ou encore une large superficie d'espace non bâti. Les critères émis par les membres de la CLDR sont très proches de ceux relevés dans la littérature.

Des questions ? Des remarques ? Des propositions ?

Plusieurs membres parlent du problème du non-aménagement des trottoirs dans les villages. Ils ne demandent pas de beaux trottoirs en béton mais qu'ils soient sûrs et praticables.

Annick Pirotte se demande si ce n'est pas un peu superficiel de mettre la campagne et le centre-ville sous cloche, de les différencier, c'est un peu caricatural une ville bétonnée et la campagne calme.

André Gilles pense que c'est mieux de les différencier pour éviter que tout notre territoire soit bâti. Il précise également que les habitants provenant du centre-ville qui emménagent à la campagne voudraient les avantages du centre-ville sans les inconvénients de la campagne. Mais c'est impossible !

Vincent Legrand précise l'idée qu'il pourrait y avoir derrière l'équilibre ville-campagne : il s'agirait de renforcer leurs caractéristiques propres sans pour autant figer les territoires. D'où la nécessité de réfléchir de manière différenciée selon que les projets soient prévus au centre-ville ou dans les villages. En outre, il faudrait créer et multiplier des opportunités d'échanges et de relations « gagnant-gagnant » entre le centre ville et les villages.

6. Prochaines étapes (AGENDA 2009) :

De janvier à mars 2009, plusieurs CLDR plénières même heure et même lieu avec une fréquence d'une tous les 15 jours :

- le mardi 6 janvier 2009 : enquête « Jeunes » et suite de l'Opération

- le mardi 20 janvier 2009
- le mardi 3 février 2009
- le mardi 17 février 2009
- le mardi 3 mars 2009
- le mardi 17 mars 2009
- le mardi 31 mars 2009
- ...

Ces CLDR plénières vont nous permettre d'approfondir les projets dégagés au cours de chaque thématique et de veiller à la prise en compte des deux notions abordées ce soir.

Voici quelques sites qui présentent les concepts du DD.

<http://www.ledeveloppementdurable.fr/developpementdurable/poster/1.html>
<http://www.capaseparmacommune.be/>
<http://www.comite21.org/>
<http://www.sos-21.com/>

et il y en a beaucoup d'autres ...

Votre participation aux différentes réunions est essentielle et utile !

**Pour l'Opération de Développement rural (ODR)
Roxane CESAR**